

REGLES DE VOL (1)



Les 2 régimes de vol



VFR = Visual Flight Rules (vol à vue)

Le vol est conduit à l'aide des repères visuels à l'extérieur.

La pratique du vol VFR nécessite des conditions météorologiques permettant de conduire son vol en toute sécurité en appliquant la règle fondamentale :

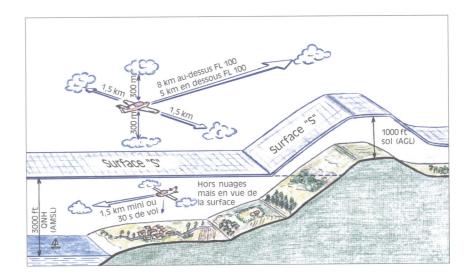
"VOIR ET EVITER".
Ces conditions, appelées
Conditions VMC pour
"Visual Meteorological
Conditions", consistent
en une visibilité et une
distance par rapport aux
nuages minimales.



IFR = Instruments Flight Rules

(vol aux instruments)

Le vol est conduit à partir des références données par les instruments qui sont à bord.



Les niveaux de vol

Au dessus de 3000 ft sol, tout aéronef doit adopter un niveau de croisière appelé niveau de vol (**FL – Flight Level**).

L'altimètre indique le niveau de vol de l'avion lorsqu'il est au calage 1013 hPa.

Seules les centaines de pieds sont exprimées. Ex : 8000 ft → FL80

En VFR, on utilise les niveaux se terminant par 5. Ex : FL 85 En IFR, on utilise les niveaux se terminant par 0. Ex : FL 90

La "règle de la semi-circulaire" permet de déterminer les niveaux utilisables en fonction de la route magnétique de l'avion :

- Lorsque la route magnétique est comprise entre 000° et 179°, le niveau à adopter est impair : FL 35, 55, 75, 95...
- Lorsque la route magnétique suivie est comprise entre 180° et 359°, le niveau à adopter est pair : FL 45, 65, 85...

